

ramasser quelques sous afin d'aider à parfaire ma rançon.

C'est alors qu'une femme, la princesse de Galles, intervint et dit à son mari :

—Sire mari, soyez aussi noble que le chevalier Du Guesclin. Accordez-lui sa liberté pour cent mille florins d'or.

—C'est entendu, dit le Prince.

—Mais, permettez-moi, ajoute la princesse, d'en verser trente mille pour qu'il trouve la somme plus facilement.

La réplique était gracieuse, elle annonçait, presque six siècles d'avance, l'Entente cordiale!

N'y aurait-il que les Anglais d'Ontario qui resteraient sourds aux appels qui nous viennent de nos deux mères-patries et qui nous sollicitent de nous unir? S'ils persistent dans leur étroite persécution de la minorité française, ils seront cloués au pilori de l'histoire sans avoir réussi à l'écraser, à la soumettre, car la nationalité ne se perd pas. Espérons qu'il se trouvera dans Ontario assez d'hommes raisonnables pour comprendre qu'une pareille situation ne peut pas durer et que dans un pays libre comme le nôtre la voix de 300,000 de ses habitants a le droit d'être entendue. Je ne saurais mieux terminer qu'en vous citant l'admirable plaidoyer de Lamartine en 1848 contre l'Autriche qui voulait opprimer l'Italie; il s'écriait avec sa vibrante éloquence :

“Est-ce donc que le droit manquerait par hasard
“à la cause de la nationalité Italienne? est-ce que
“nous nous trompons tous ici? est-ce que l'Italie
“elle-même se trompe? Mais vous le savez tous, vous
“le sentez tous,—c'est mieux que le savoir,—le droit
“de la nationalité ne périt dans un peuple qu'avec
“le dernier cœur, que quand le dernier cœur où cette
“nationalité palpite a cessé de battre. Alors, oui,